

REGLEMENT

Opération de parrainage – SOMNIUM CONCEPT IMMO

Du 10 Juillet au 10 Septembre 2025

Article 1 : Mise en place de l'opération

Le présent dispositif de parrainage est mis en place à compter du 10 juillet 2025, avec limitation de durée de 2 mois par la SARL FC IMMO SOMNIUM CONCEPT IMMO 72 bd Paul Valéry, 32500 FLEURANCE, SOMNIUM CONCEPT IMMO se réserve le droit de modifier le règlement ou de cesser sa participation à ladite opération à tout moment sans pour autant porter préjudice aux droits des parrains et marraines pour les parrainages en cours préalablement à la cessation de l'offre.

Article 2 : Secteur du parrainage

Opération parrainage validée sous réserve de couverture et d'adhésion par l'agent commercial SOMNIUM CONCEPT IMMO du secteur.

Article 3 : Objet de l'opération

Le présent dispositif permet à une personne de présenter une autre personne souhaitant vendre ou mettre en vente un bien immobilier en transmettant ses coordonnées à SOMNIUM CONCEPT IMMO et de percevoir en cas de conclusion d'une vente aboutie par l'intermédiaire d'un agent commercial SOMNIUM CONCEPT IMMO une rémunération de l'article 7.

Article 4 : Conditions de participation du parrain à l'opération

Le dispositif est ouvert à toute personne physique juridiquement capable et majeure. Un parrain ne peut avoir qu'un filleul et un filleul qu'un seul parrain.

Le parrainage n'est pas rétroactif.

L'auto-parrainage n'est pas autorisé.

Le parrain ne peut parrainer dans sa qualité de covendeur ou un membre de l'indivision à laquelle il appartient.

Toutefois, si un vendeur se présente en agence pour une estimation ou une mise en vente sans avoir complété au préalable le formulaire de parrainage, ce vendeur ne pourra plus faire l'objet d'un parrainage par la suite. En revanche, si le vendeur précise dès son arrivée en agence qu'il vient sur recommandation d'un parrain identifié (nommé), ce parrain conserve le droit de compléter le formulaire de parrainage et de bénéficier de la rétribution prévue au présent règlement.

Dans tous les cas, si le parrain ne s'est pas manifesté ni n'a rempli le formulaire de parrainage avant la signature d'un mandat de vente entre le vendeur et SOMNIUM CONCEPT IMMO, il perd définitivement son droit à rétribution.

Article 5 : Validité du parrainage à l'opération

La demande de parrainage devra se faire exclusivement via le formulaire disponible en agence sur demande par mail : somniumconceptimmo@gmail.com ; via notre site web ou par téléphone 05,62,59,99,39.

Le formulaire une fois validé par l'agent commercial du secteur et SOMNIUM CONCEPT IMMO, parrain et le filleul recevront un courriel de confirmation, le filleul est libre de donner une suite favorable ou non avec le gérant de SOMNIUM CONCEPT IMMO. Dans le cas où plusieurs personnes valident le formulaire en ligne pour devenir parrain ou marraine du même filleul, seul le premier formulaire complété en agence et répondra aux conditions du présent règlement pourra être validé.

Article 6 : Nombre de parrainage à l'opération

Le nombre de parrainage est illimité.

La rétribution est liée au filleul présenté et non aux nombres de lots apportés.

Articles 7 : Concrétisation des ventes

La rétribution du parrain d'un montant de 1000€ (mille euros) ne sera exigible uniquement dans le cas de signature de l'acte authentique de vente chez notaire du bien objet du parrainage conclu au préalable par un mandat de vente signé par le gérant de SOMNIUM CONCEPT IMMO.

Le paiement s'effectuera dans un délai de 30 jours à compter de la signature de l'acte notarié de vente entre le filleul et l'acquéreur et l'encaissement par SOMNIUM CONCEPT IMMO de ses honoraires.

Article 8 : Protection des données personnelles

Conformément à la loi informatique et liberté, le parrain et/ou le filleul dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition des informations qui auront été transmises, en nous adressant un mail à somniumconceptimmo@gmail.com.

Les informations et données personnelles recueillies sur le formulaire sont nécessaires au traitement de l'opération de parrainage. Elles sont enregistrées dans notre fichier de clients et peuvent, dans le respect de la loi informatique et liberté susvisée, être utilisées pas SOMNIUM CONCEPT IMMO.

SOMNIUM CONCEPT IMMO